

jeudi 24 Mars 2022 - n°338

Agenda - Notez bien !

Gestion - Lancement de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Enseignement supérieur - Villes de France et Spallian rééditent l'observatoire de l'enseignement supérieur

Interview de la semaine - Trois questions à Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis

Numérique - Un guide du Gouvernement sur les « dark stores » pour livraison rapide

Environnement - Les territoires démonstrateurs de la transition écologique adoptent leur feuille de route

Environnement - Nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des Territoires et OpenDataFrance sur la nature en ville

Environnement - Lancement d'un appel à signature concernant les pratiques économes en pesticides

Développement durable - Publication d'un rapport sur les objectifs de développement durable

Environnement - Point d'actualité sur les futures Concours Capitale française de la Biodiversité

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de Villes de France

Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022, Fontainebleau

Toutes les informations nécessaires à cet événement seront communiquées prochainement !

Mercredi 6 avril 2022, 10h00 à 16h00

Formation de Villes de France sur les Fonds Européens

Paris

GESTION



Lancement de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics, ont présenté ce mercredi en Conseil des ministres, une ordonnance relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

Cette ordonnance est prise sur le fondement de l'article 168 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 habilitant le Gouvernement à créer un régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics et des gestionnaires des organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Ainsi, ce nouveau régime tend, d'une part, à sanctionner de manière plus efficace et ciblée les gestionnaires publics qui, par une infraction aux règles d'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens publics, ont commis une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif.

Il vise, d'autre part, à limiter la sanction des fautes purement formelles ou procédurales qui doivent désormais relever d'une logique de responsabilité managériale. Il modernise enfin d'autres infractions dont sont actuellement passibles les justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), notamment la faute de gestion et l'avantage injustifié, ainsi que le régime spécifique de la gestion de fait.

Ces infractions, applicables aux personnels fonctionnaires ou contractuels, seront sanctionnées par des peines d'amendes plafonnées à six mois de rémunération ou à un mois pour les infractions formelles. Elles seront prononcées par le juge de manière individualisée et proportionnée à la gravité des faits reprochés, à l'éventuelle réitération des pratiques prohibées ainsi que, le cas échéant, à l'importance du préjudice.

Nouveau système juridique

La juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera la chambre du contentieux de la Cour des comptes, comprenant des membres de la Cour et, pour la première fois, des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes.

Afin de renforcer les droits des justiciables, une Cour d'appel financière, présidée par le Premier président de la Cour des comptes, sera instituée, composée de quatre conseillers d'État, de quatre conseillers maîtres à la Cour des comptes et de deux personnalités qualifiées désignées pour leur expérience dans le domaine de la gestion publique. L'appel sera suspensif. Enfin, le Conseil d'État demeurera la juridiction de cassation.

Signalements élargis

Les possibilités de signalement de faits délictueux seront élargies. Aux autorités qui avaient le pouvoir de saisir la Cour de discipline budgétaire et financière s'ajouteront désormais les représentants de l'État dans le département, ainsi que les directeurs des finances publiques en région ou en département, pour des faits ne relevant pas des services de l'État, ainsi que les chefs de service des inspections générales de l'État et les commissaires aux comptes des organismes soumis au contrôle des juridictions financières.

Réaffirmation de la séparation ordonnateur / comptable

Mettant en place un régime unifié pour l'ensemble des gestionnaires publics, l'ordonnance prévoit l'abrogation de l'ensemble des différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables. Elle réaffirme en revanche le principe essentiel de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, ainsi que les missions de contrôle qui incombent à ces derniers. De même, la procédure de réquisition d'un comptable par l'ordonnateur, qui permet à la fois au premier de jouer pleinement son rôle de gardien des deniers publics, et de proposer un mécanisme de résolution des blocages, voit sa portée réaffirmée en étant inscrite dans la loi.

Enfin, l'ordonnance comprend des mesures de simplification et d'harmonisation des procédures qui permettront de tirer les conséquences de la réforme sur les autres missions des juridictions financières, notamment dans les territoires, afin de faciliter la transmission de déférés et de mieux rendre compte de l'activité de ces juridictions.

Cette ordonnance doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Villes de France et Spallian rééditent l'observatoire de l'enseignement supérieur

Cette semaine, *Villes de France* et Spallian ont actualisé leur observatoire de l'enseignement supérieur.

Cet outil permet d'éclairer les élus des villes moyennes sur l'adéquation qui existe sur leurs territoires entre l'offre et la demande en formation post bac. A l'échelle de chaque commune, il est ainsi possible de connaître le nombre de formations

supérieures, l'origine des admis, les métiers les plus demandés ou encore les projets de recrutement. De leur côté, les futurs bacheliers peuvent également s'appuyer sur l'observatoire pour trouver l'offre de formation la plus adéquate au plus près de chez eux.

Principale observation en 2022, les secteurs de la santé et du social sont particulièrement sous tension avec notamment un fort attrait pour les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). En effet, dans de nombreux territoires, les IFSI présentent un ratio élevé entre nombre de vœux et places disponibles. En moyenne, le niveau de tension est de 15, un niveau supérieur indique une attractivité forte.

Comme le rappelle Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, « offrir des formations adaptées aux enjeux locaux et aux envies des bacheliers est un enjeu majeur pour l'attractivité de nos territoires. Pour permettre à nos adhérents de mieux comprendre les dynamiques locales, *Villes de France* s'est associée à Spallian afin de réaliser son observatoire de l'enseignement supérieur. »

[Pour accéder à l'observatoire de l'enseignement supérieur](#)

[Télécharger le communiqué de presse](#)

INTERVIEW DE LA SEMAINE



Trois questions à Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis

La transition écologique fait l'objet de nombreux projets dans les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités, qui entendent en faire un axe de la relance territoriale. Alors que le plan de relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les collectivités locales, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) visent à structurer les

projets de territoires. Ondes urbaines, newsletter de l'association *Villes de France*, revient sur les enjeux de la transition écologique pour les villes moyennes et leurs intercommunalités avec une interview de Madame Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis.

Quels sont selon vous les enjeux majeurs de la transition énergétique dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ? En quoi le partenariat entre Villes de France et Enedis permet-il d'y répondre ?

La lutte contre le changement climatique est une préoccupation croissante des habitants et des acteurs des villes moyennes, et assurément une priorité pour leurs élus. La transition écologique passe inévitablement par l'électrification des usages en substitution aux énergies fossiles. A l'horizon 2050, les scénarios prévoient ainsi un doublement de la part d'électricité dans la consommation finale d'énergie en France, de 25 % aujourd'hui, à 50%, voire 55%.

C'est un immense défi technologique et sociétal que nous devons relever ensemble. Enedis entend y prendre toute sa part en développant et en modernisant un réseau plus innovant, plus digital, plus résilient aux divers aléas climatiques et technologiques. Ce réseau devra ainsi accueillir 3 ou 4 fois plus de nouvelles installations de production, disparates en taille et en répartition géographique. Nous devons garantir cet accueil des ENR sur le réseau tout en assurant la sûreté, la sécurité de la desserte en électricité, ainsi que la solidarité entre les régions, valeur fondatrice du système électrique en France.

A cet égard, le partenariat qui nous lie conjugue nos savoir-faire et notre proximité des territoires, au service de vos adhérents. Il s'adosse à des programmes et des réalisations concrètes. Je pense en particulier aux actions conduites dans le cadre d'« Action cœur de ville ».

Quelle est votre vision du déploiement de la mobilité électrique en France ? En quoi les collectivités constituent-elles des acteurs clés ?

Le basculement dans l'ère de la mobilité électrique est une réalité. Les constructeurs automobiles accélèrent la transformation de leurs catalogues, les zones à faible émission (ZFE) se multiplient, avec le souci des élus de ne pas créer ou aggraver une fracture entre centres urbains et périphéries.

Pour permettre ce développement, des infrastructures de recharge sont indispensables. Bien sûr dans les résidences et copropriétés, 80 % des recharges s'effectuent à domicile, mais aussi sur les voiries publiques, sur les autoroutes.

Tous les types de transport sont concernés, individuels et collectifs comme les bus ou les tramways, mais aussi le secteur maritime, en particulier pour les navires à quai.

Le défi est important. Pour le relever, Enedis doit anticiper les besoins pour équiper en infrastructures de recharge en électricité les sites identifiés.

Grace à la loi Climat et résilience de 2021, l'installation des bornes de recharge dans les immeubles résidentiels sera facilitée par un préfinancement par Enedis de l'infrastructure collective via le Tarif d'utilisation du réseau (Turpe).

Avec les collectivités locales, Enedis participe également à l'élaboration et au suivi des schémas directeurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) pour mieux anticiper et adapter les zones de recharge tant du point de vue du consommateur que du réseau.

Quel accompagnement d'Enedis pour les stratégies énergétiques des collectivités, notamment dans le cadre d'Action Cœur de Ville et des CRTE ?

Les villes ont besoin de données pour dresser un diagnostic de leur situation énergétique et la suivre au fil de la mise en œuvre des projets. Ces données doivent être fines, fiables, adaptées et protégées, pour une mesure précise de l'existant. Les services de bilan énergétiques proposés par Enedis éclairent cette planification énergétique et son suivi dans la durée. Concrètement, Enedis propose des données agrégées et des bilans énergétiques annuels de consommation et de production à diverses mailles (commune, EPCI ...) Ces données, qui intègrent l'éclairage public, permettent un état des lieux précis sur lequel peut notamment s'adosser l'élaboration du CRTE.

Depuis mi 2020, les actions, nombreuses, privilégient la rénovation énergétique de l'habitat. Pour aider les collectivités à la priorisation des bâtiments à rénover, Enedis contribue au diagnostic des quartiers « énergivores ». Le panorama de la thermo sensibilité publié avec l'ANCT est l'un de ces outils proposés aux collectivités.

Je souhaite également souligner notre contribution aux travaux de l'observatoire de l'habitat piloté par vos soins, qui analyse le comportement énergétique de plus de 600 villes moyennes et de leurs métropoles.

Enfin, le service data « Prioréno », proposé avec la Banque des territoires, facilite la décision des élus quant à la rénovation des bâtiments publics.

NUMÉRIQUE



Un guide du Gouvernement sur les « dark stores » pour livraison rapide

Alors que les « dark stores » se déploient dans les centres-villes pour permettre des livraisons rapides (moins de 15 minutes), le Gouvernement publie un guide à destination des élus sur ce sujet. L'objectif est de « préciser le cadre juridique » et « faciliter l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ».

Cette évolution du commerce peut en effet s'inscrire dans la durée et n'est pas sans poser certaines problématiques comme une perte de visibilité et de dynamique du cœur de ville ou des enjeux de pollution. En quatre pages, le document rappelle que « l'outillage législatif actuel donne une série d'outils » aux maires et présidents et que « l'exercice du pouvoir de police du maire (...) pourra être renforcé par des

opérations de contrôle ciblées ». Les outils réglementaires existants sont les plans locaux d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale, les autorisations d'exploitation commerciale ou encore l'application du droit du sol. Les sanctions en cas de non-respect des règles, les « dark stores » s'exposent à des amendes comprises « entre 1200 € et un montant qui peut aller de 6000 € par m² de surface construite à 300 000 euros » selon les cas. Le tribunal peut aller jusqu'à demander la démolition du local.

[Accéder au guide](#)

ENVIRONNEMENT



Les territoires démonstrateurs de la transition écologique adoptent leur feuille de route

**COMMUNAUTÉ NATIONALE
DES TERRITOIRES DÉMONSTRATEURS
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La communauté nationale portée par le ministère de la Transition écologique, lancée en mars 2021, compte plus de 1000 membres et a multiplié les ateliers de travail qui ont permis d'aboutir à une feuille de route pour 2022 autour de 5 objectifs et 9 actions. Les objectifs sont de renforcer le dialogue, co-créer des outils, partager les bonnes pratiques, contribuer à la résolution collective de

problèmes et participer à la montée en puissance et à l'amélioration continue de la communauté. Pour chaque action liée à ces objectifs, sont précisés l'ambition, les partenaires potentiels et les indicateurs choisis. Les membres de la communauté ont également adopté une charte d'engagement qui rappelle valeurs et objectifs et porte un schéma de gouvernance partagée avec une animation par le Commissariat général au développement durable.

[Accéder à la feuille de route](#)

[En savoir plus sur les territoires démonstrateurs](#)

ENVIRONNEMENT



Nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des Territoires et OpenDataFrance sur la nature en ville

La Banque des Territoires et OpenDataFrance lancent le nouveau programme d'expérimentations Action Coeur de Ville visant à soutenir l'usage de la donnée dans le champ thématique de la transition environnementale, la biodiversité et

des risques naturels. Après le succès de la première saison, consacrée principalement aux questions de mobilité et d'attractivité commerciale, ce deuxième AMI vise à identifier des villes qui pourraient être accompagnées dans la mise en place de projet utilisant la data autour des questions de nature en ville, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques. Les villes, retenues dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, peuvent ainsi candidater l'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de participer aux expérimentations qui se dérouleront durant l'année 2022. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 avril 2022. Les collectivités retenues pourront bénéficier d'un accompagnement individuel par un cabinet-conseil mandaté par la Banque des Territoires, et des ressources thématiques, méthodologies et techniques proposées par OpenDataFrance (en partenariat avec la Fondation internet nouvelle génération), ainsi que participer à une animation nationale coordonnée avec la Banque des Territoires pour valoriser les projets locaux.

En savoir plus :

- [Appel à Manifestation d'Intérêt ACV 2022](#)

- [Lien pour l'acte de candidature](#)

ENVIRONNEMENT



Lancement d'un appel à signature concernant les pratiques économes en pesticides

Avec le concours de l'Office François pour la Biodiversité et du ministère de la Transition écologique, l'association « Plante & Cité » lance un appel à signalements sur des démarches mises en place par des collectivités territoriales pour encourager l'adoption de pratiques économes en pesticides par d'autres acteurs du territoire et pour réduire leurs impacts sur la qualité de l'eau, de

l'environnement et des habitants. Plan de gestion communal des bords de chemins et de champs, paiements pour

services environnementaux des agriculteurs mettant en place des infrastructures agroécologique, chartes d'engagement pluri-acteurs sur le territoire... autant d'exemples d'initiatives qui permettent aux communes d'étendre les pratiques "zéro phyto" à des espaces de leur territoire dont elles n'ont pas la gestion. Cet appel à signalements s'adresse aux collectivités territoriales et aux structures ou réseaux locaux qui les accompagnent ou qui ont été les témoins de ces initiatives inspirantes. Les résultats de l'enquête serviront à construire un catalogue de leviers d'actions mobilisables par les collectivités pour encourager l'adoption de pratiques économes en pesticides par d'autres acteurs du territoire et pour réduire leurs impacts sur la qualité de l'eau, de l'environnement et des habitants.

[Pour en savoir plus](#)
[Lien vers le formulaire](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Publication d'un rapport sur les objectifs de développement durable

La députée Florence Provendier a remis au Premier ministre et à la ministre Barbara Pompili un rapport « ODD, tout est lié ! » concernant les objectifs du développement durable (ODD). Le rapport relève une appropriation à différentes vitesses selon les acteurs qu'il s'agisse des institutions, des think tanks et associations, des entreprises ou des territoires mais aussi de la finance, de l'enseignement et des citoyens. Plusieurs freins sont relevés : la méconnaissance des ODD, une feuille de route nationale restée confidentielle, une perception des ODD comme complexes et déconnectés voire superflu, manquant de structure, d'outils de pilotages et d'indicateurs d'impact. La députée porte 10 recommandations : renforcer le rôle modèle de l'Etat, se servir des ODD pour transformer l'action publique, les démocratiser, éduquer et former au long de la vie, encourager une société de l'engagement et territorialiser les ODD mais aussi repenser la valeur de l'entreprise et passer à une finance durable, enfin mesurer l'impact. Le document met en valeur des initiatives inspirantes comme la ville de Niort, une ville moyenne à l'avant-garde dans ce domaine.

[Accéder au rapport](#)

ENVIRONNEMENT



Point d'actualité sur les futures Concours Capitale française de la Biodiversité

Voici quelques actualités du Concours Capitale française de la Biodiversité, qui peuvent intéresser les adhérents de *Villes de France* :

1 - Les évaluations des actions exemplaires présentées par les candidats au concours 2022 sur le thème « *Paysage & biodiversité* » sont en cours, un retour sur les actions sélectionnées au recueil d'actions annuel leur sera fait en avril,

après quoi viendra la phase de visite de terrain pour les meilleures candidatures, être la mi-avril et la mi-mai 2022. Le thème 2023 sera "*Arbres & forêts*", les communes et intercommunalités intéressées peuvent d'ores et déjà se préparer sur la base des dossiers et grille d'évaluation 2021-2022. Ouverture des candidatures à l'été et dépôt jusqu'au 31 janvier 2023.

[En savoir plus](#)

2 - Le webinaire « *Et si on pensait la ville comme un écosystème ?* » est fixé au mardi 29 mars 2022 de 11h à 12h30, avec des Capitales françaises de la Biodiversité, dans le cadre du Festival international The Nature of Cities.

[En savoir plus](#)

3 - Le webinaire « *Végétalisation participative : l'exemple de la coopération Strasbourg-Montréal* » est accessible le mardi 5 avril 2022 de 15h à 17h, dans le cadre de notre cycle consacré à l'adaptation au changement climatique en ville via les solutions fondées sur la nature.

[En savoir plus](#)

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi